



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 17 juin 2016**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjointes,
Mme WINTER Carine, MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes VANSTEENKISTE Paméla,
LEY Marie-Eve, MM. PETER Daniel, ECKENSCHWILLER Rémy

La secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/04/2016
- 2 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU à Ueberstrass
- 3 – Subvention exceptionnelle en faveur de l'ASUL (Association Sportive Ueberstrass Largitzen)
- 4 – Divers : Problème eaux de pluie rue de Largitzen

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/04/2016 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 19/04/2016, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU à Ueberstrass :

Suite aux différentes réunions de travail du Conseil Municipal (celui-ci tenant lieu de Commission du PLU), il y a lieu de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Commune.

Ce projet étant un élément principal à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, prescrite le 13 novembre 2015 par le Conseil Municipal, il fixe les objectifs du développement de la commune pour les 20 années à venir, en matière d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la commune.

L'analyse de l'état existant et les souhaits du Conseil Municipal permettent de dégager 4 objectifs d'aménagement du PLU de la Commune :

- Croissance démographique douce, garante d'une urbanisation maîtrisée,
- Respect de l'environnement pour un village soucieux de son cadre de vie,
- Développement économique garant de la vitalité du territoire et prévenir le risque d'un village uniquement résidentiel,
- Déplacements performants, sûrs et conçus dans l'optique d'un territoire ménagé.

Le Conseil Municipal, après la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Commune de Ueberstrass, tel que figurant dans le document ci-annexé :

- approuve les orientations du PADD,
- autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité (11 voix POUR)

POINT 3 – Subvention exceptionnelle en faveur de l’ASUL (Association Sportive Ueberstrass Largitzen)

Dans le cadre de la cérémonie du 50^{ème} anniversaire de l’association, qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016 à Ueberstrass, le conseil municipal décide d’attribuer une subvention de 500 € en faveur de « l’Association Sportive Ueberstrass Largitzen ».

Cette dépense sera prélevée par décision modificative du chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » et imputée au chapitre 65-article 657496 « subvention ASUL»

POINT 4 – Divers : Problème eaux de pluie rue de Largitzen

Mr le Maire rend compte au conseil municipal du problème soulevé par un riverain de la rue de Largitzen, Mr Ley Christian, qui voit les eaux de pluie se déverser dans sa cour (située en contre-bas de la route) à chaque grand orage.

Mr le Maire explique qu’il a vu la situation avec ses adjoints et une entreprise de travaux publics, et que la seule solution est de surélever de quelques centimètres la partie publique de l’entrée de la cour de l’intéressé.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu’il va faire réaliser les travaux dans les plus brefs délais.